

Nuance

Au hasard des actes, il est parfois possible de rencontrer des tournures de mots qui peuvent vous faire plonger dans un abîme de perplexité. Voici un exemple rencontré sur les registres de la commune de Flocourt référence 2Mi316/1 photo 776. Il s'agit d'un acte de décès tout à fait banal.

Le 19 mars 1714 Sebastien Le Roy paroissien
de luy agé d'environ quarante ans est decedé à flocourt
après avoir receus les sacremens de penitence, d'eucharistie
et d'extreme onction, son corps a été inhumé au
cimetiere de l'eglise dudit flocourt, en presence de
Claude Ginel son beau-pere, de Claude Crepin
et de Claude fiacre son beau-frere, et de la plus
grande partie des paroissiens, les quelles susnommez
se sont sousignez et sous marquez avec moy prêtre dudit
lieu. Signez Jean codet, Claude fiacre, **Claude
ginel a fait une croix pour sa marque, Claude
crepin a fait une marque pour sa croix.** G. bra
ban prêtre et curé de St Epvre et flocourt

Le 19 mars 1714 Sebastien Le Roy paroissien
de luy agé d'environ quarante ans est decedé à flocourt
après avoir receus les sacremens de penitence, d'eucharistie
et d'extreme onction, son corps a été inhumé au
cimetiere de l'eglise dudit flocourt en presence de
Claude Ginel son beau-pere, de Claude Crepin
et de Claude fiacre son beau-frere et de la plus
grande partie des paroissiens, les quelles susnommez
se sont sousignez et sous marquez avec moy prêtre dudit
lieu. Signez Jean codet, Claude fiacre, **Claude
ginel a fait une croix pour sa marque, Claude
crepin a fait une marque pour sa croix.** G. bra
ban prêtre et curé de St Epvre et flocourt

Les deux témoins qui ne savent pas signer ont eu droit à des annotations différentes. Qu'a donc voulu exprimer le curé ? Faisons marcher notre imagination.

Le premier, de façon tout à fait classique, a marqué le document en faisant une croix.

Pour le deuxième cela se complique car d'après le prêtre, il n'a pas fait simplement une croix mais a tracé une autre marque. L'expression « pour sa croix » suggère qu'il a vraisemblablement fait part à l'assistance de son intention de faire une croix. Or il semble que le résultat obtenu soit sensiblement différent de l'objectif annoncé.

Quel signe a réellement tracé Claude CREPIN ? Pour le savoir il faudrait étudier la minute de l'acte et non pas la grosse qui seule a été microfilmée.

Cet examen nous montrerait peut-être que les deux Claude, GINEL et CREPIN, ont chacun fait une simple croix. Cela signifierait que c'est le curé qui, au moment de faire la copie de l'acte, n'était pas concentré sur sa tâche ce qui l'a conduit à utiliser les bons mots mais pas dans le bon ordre.

Ce qu'il faut retenir de ce qui précède c'est que dans un document aucun détail ne doit être négligé même s'il ne paraît pas important à la première lecture. En outre, se poser des questions et chercher à y apporter des réponses oblige à faire travailler ses neurones. La médecine nous enseigne que c'est excellent pour rester en forme.

8 novembre 2010
Michel LECOMTE
Cercle du pays messin

PS – La réponse risque de ne jamais être connue car la minute de l'acte ne se trouve pas aux AD57 ni sous forme papier ni sous forme numérisée. Le dépôt de la commune commence bien plus tard en 1735. Où sont les registres des années antérieures ?

ML novembre 2011